

## Réunion publique parc zen

### COMPTE-RENDU

Mercredi 19 mars 2025 à 19h30

#### Intervenants

- ✓ Monsieur Xavier HAQUIN, Maire d'Ermont, Conseiller Départemental du Val d'Oise
- ✓ Monsieur Benoit BLANCHARD, Maire adjoint délégué à l'attractivité du territoire et au cadre de vie
- ✓ Madame Gabriela SANTA CRUZ, Conseillère municipale déléguée à l'espace public
- ✓ Monsieur Stéphane VIGNE, Directeur Général Adjoint des Services
- ✓ Monsieur Eddy DETTLAFF, Chef de service Espaces verts

*La réunion publique débute à 19h30*

#### Introduction de Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire** introduit la réunion en rappelant que le projet du parc zen a été présenté en réunion publique en novembre 2023 et qu'il n'a pas changé. Néanmoins, des contraintes d'ordre administratives ont fait prendre du retard au projet par rapport au planning qui avait été établi à l'origine.

Ce parc dit « zen » a vocation à être un lieu de calme et de sérénité où les enfants auront néanmoins leur place dans le cadre notamment d'animations autour du conte. Les sportifs seront également les bienvenus pour la pratique des sports relaxant tels que le taïchi et le yoga.

Par ailleurs, le parc sera clôturé et ouvert de 8h00 à 19h00 à l'instar des parcs Jacquet et Simone Veil, il sera également vidéo protégé afin d'assurer la tranquillité des lieux et des riverains.

**Monsieur le Maire** annonce que les travaux débuteront le lundi 24 mars 2025 pour une durée estimée à environ à 16 semaines, le phasage de ces derniers sera présenté par les services.

Il insiste sur la disponibilité des services municipaux qui seront à l'écoute des riverains durant toute la durée des travaux.

#### Présentation des travaux d'aménagement

La présentation est assurée par **Monsieur Dettlaff**, chef du service espaces verts de la commune, elle s'appuie sur la projection d'un document, ci-joint annexé au présent compte-rendu.

**Monsieur Dettlaff** débute en rappelant la nature du projet : il s'agit de l'aménagement d'un parc sur le terrain de l'ancienne maison des associations, d'un peu plus de 2600 m<sup>2</sup>, dont l'accès principal se fera au 2 rue Hoche, il y aura 2 autres entrées secondaires rue Marcelin Berthelot et depuis les tennis.

Pour ce qui concerne les spécificités d'ordre technique, une cuve de 30 000 litres sera enterrée dans le parc pour récupérer les eaux pluviales et ainsi arroser le parc et les espaces publics de la ville. Il y aura également deux pergolas munis de système de brumisation et du mobilier sur le thème « zen » aux formes arrondies.

**Monsieur Dettlaff** rappelle enfin que le sol étant pollué par l'activité d'une ancienne usine sur le terrain, il n'y aura pas de terrassement. Les terres polluées seront neutralisées par un géotextile spécifique et par un apport de terre important.

### Échanges et réponses

- ✓ La clôture aura une hauteur totale de 2.20 mètres composée d'un mur de soutènement de 1 mètre et d'un barreaudage de 1.20 mètres.
- ✓ **Concernant les horaires du chantier** : les camions ne circuleront sur le territoire de la commune qu'à partir de 9h00 soit après l'entrée des enfants dans les écoles primaires.  
Pour les collégiens qui commenceraient après 9h00 : les hommes trafic seront présents pour réguler et sécuriser les abords du chantier, il y aura par ailleurs un cheminement protégé pour les piétons.
- ✓ Le mobilier sera « zen » aux formes arrondies mais il sera complété par des assises type bancs avec dossier pour les personnes qui souhaiteraient plus de confort.
- ✓ Le petit parking au 2 rue Hoche sera réservé à la base vie des ouvriers pour la durée des travaux et sera refait à l'issue de ces derniers. Néanmoins, le grand parking rue Marcelin Berthelot reste entièrement disponible pour le stationnement.
- ✓ Le transformateur EDF restera et la fresque également par respect pour le travail de l'artiste.
- ✓ Concernant le règlement du parc : les trottinettes et les jeux de ballons seront interdits pour garantir la tranquillité des lieux.
- ✓ Les sports de relaxation : taïchi et yoga seront pratiqués sur les terrasses bois.
- ✓ Les arbres, majoritairement des pins et prunus, seront au nombre de 28. Les sujets sélectionnés font entre de 2.5 mètres à 3 mètres.
- ✓ Il n'y aura aucune restriction de circulation pour les riverains de la rue Hoche et de la rue Marcelin Berthelot durant les travaux.
- ✓ Concernant la durée de vie du géotextile spécifique elle est estimée à minimum 30 ans et est prévue pour résister à la poussée des racines.

- ✓ Il est prévu un éclairage d'ambiance dans le parc qui fermera à 19h00 toute l'année, le parc profitera par ailleurs de l'éclairage des candélabres de la rue Marcelin Berthelot.
- ✓ La crèche rue Hoche va continuer à fonctionner de façon normale durant les travaux.